COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2019

Présents : Mr Jean CHARRIER, Mme Marie AVERTY, Mr Louis-Marie ORDUREAU, Mme Chrystelle DRONET, Mr Michel DERBORD, Mr Jean-Marc LINO, Mr Christian BROSSAUD, Mmes Laurence FERRET, Marie-Noëlle RÉMOND, Laëtitia PELTIER, Mr Yvon PLANTARD, Mme Cendrine BARRAL

Absents excusés ayant donnés pouvoir : Mme Laurence BRIAND a donné pouvoir à Mme Marie-Noëlle RÉMOND, Mme Christiane POUVREAU a donné pouvoir à Mme Marie AVERTY, Mme Marie-Françoise RONDEAU a donné pouvoir à Mme Chrystelle DRONET, Mme Armelle MAGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER.

Absents : Mrs Didier RICHARD, Jean-Marc AUBRET, Olivier BRANDT, Rémy GARRIOU et Mme Solène AMIANT.

Secrétaire de séance : Mme Marie AVERTY.

ORDRE DU JOUR :

Le procès-verbal du conseil municipal du 6 juin 2019 est approuvé à l'unanimité.

BATIMENTS

1. Présentation de l'esquisse du projet bibliothèque par SET ARCHITECTE

Le maitre d'œuvre, SET ARCHITECTE, a présenté l'esquisse du projet de bibliothèque.

COMMUNICATION

2. Présentation de la maquette du nouveau site internet

L'adjointe à la communication informe qu'un projet de maquette a été transmis très tard dans la soirée d'hier et la commission n'a matériellement pas pu encore le voir.
La présentation est, malgré tout, faite au conseil de la maquette transmise.

VOIRIE - ENVIRONNEMENT

3. Marché de maitrise d'œuvre aménagement du bourg

Les offres relatives au marché de maitrise d'œuvre pour l'aménagement du bourg ont été étudiées par la commission. Suite au rapport d'analyse des offres la commission informe que la société « DCI Environnement » est attributaire du marché.

FONCIER - URBANISME

4. Demande de droit de passage sur chemin privé communal rue de la Colombe

Monsieur le Maire expose que le propriétaire de la parcelle sise 30 rue de la Colombe souhaite détacher le fond de parcelle et sollicite l'octroi d'un droit de passage sur une parcelle communale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré refuse d'octroyer une servitude de passage sur le chemin privé de la commune.

ENFANCE - JEUNESSE

5. Précision sur tarification restaurant scolaire

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'agrément sollicité pour le temps méridien, la CAF demande à ce que le tarif du repas soit décomposé en deux parts afin de distinguer ce qui est du ressort du repas et ce qui appartient au temps d'animation organisé autour du repas.
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, précise que 40 % du tarif pratiqué correspond à la part d'animation de la pause méridienne.

6. Participation des communes extérieures pour élèves scolarisés à l'école publique

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que l'inscription d'un élève dans une autre commune que celle de sa résidence est possible sous réserve d'un accord entre les deux communes, ou dans certains cas spécifiques, sans accord préalable nécessaire.
Cette scolarisation entraîne la participation financière de la commune de résidence aux charges de fonctionnement de l'école publique de la commune d'accueil.
Faisant suite au calcul des dépenses de fonctionnement relatives à l'école DELAROCHE, le conseil municipal décide de fixer la participation demandée aux communes de résidence des élèves pour l'année scolaire 2018/2019 à :

- 1 049,22 € par élève pour les élèves des classes maternelles.
- 314,18 € par élève pour les élèves des classes primaires.
- 614,18 € par élève pour les élèves de la classe ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire).

RESSOURCES HUMAINES

7. Création du poste d'agent de bibliothèque

Monsieur le Maire expose que suite au départ de l'agent de bibliothèque, il convient de créer un poste permanent à la bibliothèque à raison de 28 heures par semaine à compter du 1er septembre 2019.
Le conseil municipal entérine cette proposition.

8. Modification du temps de travail d'un agent

Monsieur le Maire expose qu'un agent a sollicité la baisse de son temps de travail de 25 à 22 heures hebdomadaires à compter du 1er septembre 2019.
Le comité technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 3 juin 2019.
Le conseil municipal approuve cette modification.

9. Avis sur la désaffiliation du CDG de la commune d'ORVAULT

Monsieur le Maire expose que le centre de gestion de la Loire Atlantique a été destinataire d'une demande de désaffiliation adressée par la commune d'ORVAULT.
Cette demande doit être portée à la connaissance de l'ensemble des collectivités affiliées au CDG pour avis.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la demande de désaffiliation de la commune d'Orvault

INTERCOMMUNALITE

10. Composition et détermination du nombre de conseillers communautaires en 2020

Monsieur le Maire expose que dans la perspective des élections municipales en 2020, les communes et leur intercommunalité doivent procéder au plus tard le 31 août 2019 à la détermination du nombre et à la répartition des sièges au sein du conseil communautaire selon les dispositions prévues par l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur Le Maire indique au conseil municipal qu'il a été envisagé de conclure, entre les communes membres de la communauté un accord local, fixant à 31 le nombre de sièges du conseil communautaire de la communauté de communes Sud Retz Atlantique, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom des communes membres	Nombre de conseillers communautaires titulaires
CORCOUE SUR LOGNE	4
LA MARNE	2
LEGÉ	6
MACHECOUL SAINT MEME	9
PAULX	3
SAINT ETIENNE DE MER MORTE	2
SAINT MARS DE COUTAIS	3
TOUVOIS	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine la proposition de répartition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

11. Présentation de la procédure d'aide aux primo accédants

Le conseil municipal est informé que la Communauté de communes Sud Retz Atlantique a décidé l'attribution **d'une aide financière de 2 500 €** au titre de l'aide à la primo-accession pour l'acquisition de terrains communaux (ZAC, lotissements communaux …) d'une superficie inférieure ou égale à 500 m^2.

12. Présentation du projet « self » pour le restaurant scolaire

Le conseil municipal est informé que la commission enfance jeunesse a commencé à travailler sur la possibilité de mettre en place un self dans le restaurant scolaire.

13. Information du calendrier des battues de la saison 2019/2020

Samedi 14 septembre 2019 de 9h à 14h

Samedi 5 octobre 2019 de 9h à 14h

Samedi 9 novembre 2019 de 9h à 14h

Samedi 14 décembre 2019 de 9h à 14h

Samedi 4 janvier 2020 de 9h à 14h

Samedi 8 février 2020 de 9h à 14h

La séance est levée à 23 h 05.